

Présidence du Conseil d'Etat Information Le chef de l'information de l'Etat du Valais

Präsidium des Staatsrates Information Der Informationschef des Staates Wallis

Communiqué pour les médias

25 janvier 2011

3^{ème} correction du Rhône (R3) Travaux de renforcement des digues pour protéger Sion

(IVS).- L'Etat du Valais met à l'enquête publique une deuxième phase de travaux qui permettront de protéger provisoirement la ville de Sion en cas de débordement du Rhône. Le renforcement des digues du fleuve portera à nouveau sur le secteur de Vissigen. Ces travaux représentent un investissement de plus de quatre millions de francs et seront réalisés dès cet automne. La sécurisation complète et durable de la capitale sera possible une fois le Plan d'Aménagement global approuvé. D'autres travaux prioritaires sont par ailleurs d'ores et déjà engagés dans la région de Viège.

Les digues du Rhône à Sion sont fragiles, il s'agit de les consolider rapidement. C'est le constat d'une analyse réalisée dans le cadre de la troisième correction du Rhône (R3). La digue de la rive gauche, dans le secteur de Vissigen, entre le Golf et le pont de Sainte-Marguerite, doit être renforcée, sur un secteur de 1,5 km. L'Etat avait déjà entrepris dès mars 2007 des renforcements des digues du fleuve, en amont comme en aval du dit pont de Sainte-Marguerite.

Blinder les digues pour éviter le pire

Le but des travaux mis à l'enquête est d'assurer qu'il n'y ait pas de rupture sur ce secteur où de nombreuses personnes habitent et vivent en pied de digue. Pour cela, un mur de métal de 1'300 tonnes sera enfoncé dans les digues.

Les travaux sont prévus dès cet automne, pour une durée de huit mois. Ces mesures urgentes font partie intégrante de la 3^{ème} correction du Rhône. Elles améliorent la sécurité en évitant les ruptures de digue mais n'empêchent pas les débordements. Elles ne suffiront pas à protéger complètement les personnes et les biens contre les crues du fleuve.

D'autres travaux, beaucoup plus conséquents, sont à l'étude sur ce secteur prioritaire pour le canton du Valais. La réalisation du Plan d'Aménagement sécurisera de manière durable la population et les biens.

Quant aux travaux de la mesure prioritaire de Viège, ils ont débuté en janvier 2009. Ils dureront huit ans sur ce tronçon de huit kilomètres, pour un investissement de plus de 120 millions de francs.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à Tony Arborino, chef de projet de la 3ème correction du Rhône, au ⊅ 078 648 81 51

